

	
Délibération n° 12	Conseil Municipal du Lundi 23 Septembre 2019
Musée Quentovic	Domaine de compétence : 8.9 - Culture
<p>Le Lundi vingt trois Septembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 12/09/19</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 25/09/2019</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, Adjoints, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martine GHEZAL, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis, GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Gérard ANDRE, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Madame Monique VAMBRE à Monsieur Stéphane SAGNIER</p>
<p>Absent (s) non excusé(s) :</p>	
<p>Votants : 33</p>	
<p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Projet de valorisation de la Cité du Mont Levin - Demande de subvention - Annule et remplace la délibération n°22 du 5 Juin 2019.</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint</p>	
Synthèse de la délibération :	Projet de valorisation de la Cité du Mont-Levin – Demande de subvention

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du Conseil municipal,

Vu la loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et le décret 2014-1750 portant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, vu cf texte de loi pour le fonds Feader/Leader : la délibération n°20151950 de la Commission permanente de la Région Nord-Pas-de-Calais en date du 6 juillet 2015 portant sur le cadrage et la mise en œuvre de la mesure 19 du Programme de Développement Rural (PDR) en Nord-Pas-de-Calais et approuvant la sélection de 9 Groupes d'Action Locale en Nord-Pas-de-Calais ;

Vu la délibération n°20152499 de la Commission permanente de la Région Nord-Pas-de-Calais en date du 5 octobre 2015 portant sur la mise en œuvre des 9 Groupes d'Action Locale (GAL) retenus en région Nord-Pas-de-Calais au titre de la mesure LEADER : répartition des enveloppes FEADER ;

Vu la délibération n° 20152562 de la séance plénière en date des 15 et 16 octobre 2015 approuvant le Programme de Développement Rural FEADER – Période 2014-2020 ;

Vu la délibération n°22 du 5 Juin 2019, annulée et remplacée par la présente délibération ;

Considérant que conformément aux enjeux du contrat de ville, la ville d'Etaples souhaite engager un travail de mémoire et de dynamique artistique sur le quartier du Mont Levin, depuis sa constitution, à la Reconstruction, jusqu'à aujourd'hui, et que suites aux actions déjà menées par la municipalité pour l'amélioration du cadre de vie, des actions soient menées en 2019 autour du quartier, dans le respect des valeurs de la République.

Considérant que les objectifs du projet sont : une nouvelle offre culturelle grâce à la création d'un spectacle à échelle locale et à dimension sociale, artistique et sensible en lien avec la mémoire d'un quartier, un accès à la culture pour des publics diversifiés et une médiation en amont pour une approche participative et une co-construction de l'action culturelle.

Considérant l'avis du Bureau, préalablement consulté, concernant les conditions pour la réalisation de ce projet telles qu'exposées dans le tableau joint à la présente délibération

BUDGET prévisionnel :

- Collecte de parole, ateliers d'écriture, chant et vidéos, restitution, collaboration artistique, frais annexes, mise en scène et spectacle: 30 000 €
- Achat matériel : 1 500 €
- Communication : 1 500 €
- Animation montage vidéo : 1500 €
- Exposition et animations : 3 000 €

Partenaires financiers sollicités pour un budget total qui s'élève à 37 500 € :

- Etat : DRAC : 21,33 % 8 000 €
- Etat : CGET : 13,33% 5 000 €
- Région : Politique de la ville : 13,33 % 5 000 €
- CA2BM : Politique de la ville : 13,33 % 5 000 €
- Feader : 18,66 % : 7 000 €
- Ville d'Etaples : 20 % : 7 500 €

Considérant que ce travail s'intéressera à la fois aux destins individuels et à l'histoire collective du quartier : comment a-t-on habité le quartier ? Quels modes de vie ensemble y a-t-on inventé ? Dans quels espaces ces usages collectifs se sont-ils inscrits ? Quelles mémoires individuelles du quartier ? Quelles images le quartier a-t-il produit ? Quelle perception aujourd'hui par ses habitants ou par les Etaplois ?..., des actions diversifiées seront mises en place. Le projet comprendra : des café rencontres, dans la salle de la Pyramide, au cœur du quartier ; des interviews et échanges, captations audio et vidéo et collecte de parole ; des interventions auprès des scolaires pour élargir le public, avec ateliers menés notamment par le service musée ; la participation du lycée dans la conception des décors du spectacle (atelier menuiserie du Lycée professionnel) , un travail sur la vidéo, avec projection d'un document vidéo à partir des témoignages recueillis ; une visite guidée du quartier ou autre animation (Journées du patrimoine 22 septembre) ; une balade contée et musicale proposée par les artistes dans le quartier (Journées de l'Architecture 19 octobre) ; un spectacle où les acteurs, et musiciens ou chanteurs, encadrés par Christophe Martin et Mathilde Braure, seront les habitants de la ville intéressés par cette action (15 novembre) ; une exposition panneaux itinérante installée en mairie du 19 octobre au 31 octobre, puis itinérance dans les établissements scolaires, et dans les autres quartiers (bibliothèque...) ou communes alentours ; une édition d'une brochure pour que l'ensemble des actions artistiques et du ressenti du quartier soit accessible sous format pérenne ; la constitution d'un fonds pérenne déposé à la ville (archive ou bibliothèque) pour la consultation par les habitants.

Considérant que ce projet vise à toucher un public large, le public du quartier prioritaire mais aussi le public présent sur la commune d'Etaples et les communes alentours, les acteurs pour le montage des actions seront les services de la ville d'Etaples-sur-Mer, les partenaires associatifs et institutionnels, et les partenaires privés (compagnie Ces Champs sont là).

Considérant la demande faite auprès des services de la Politique de la ville, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), de la Région et du programme de Développement Rural (PDR) en Nord-Pas-de-Calais au titre de la mesure Leader de manière à ce que cette opération bénéficie d'une subvention de 80 % ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la présente opération, son plan de financement et l'acceptation des éventuelles subventions correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires en conséquence.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20190923-del12-230919-DE

Vu pour être affiché le 25 Septembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/09/2019

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.